

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 106 (1970)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

5

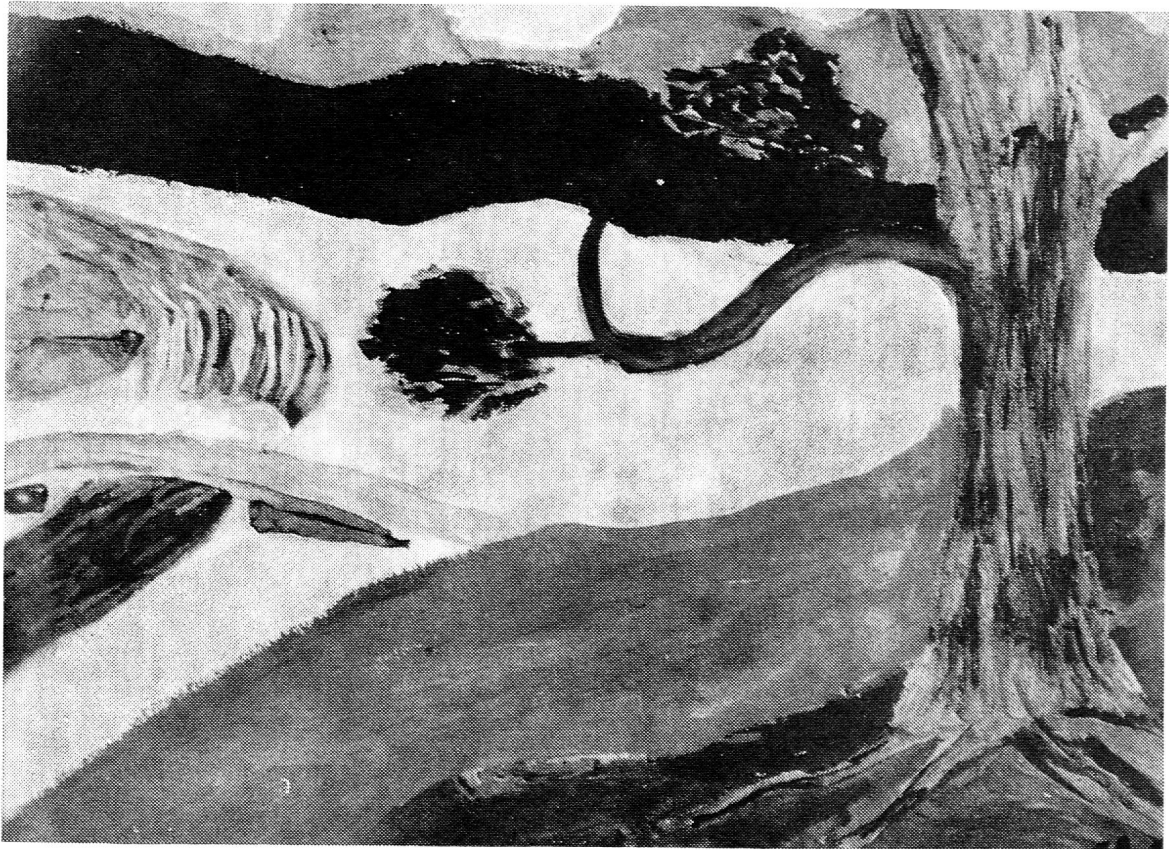
396

Montreux, le 13 février 1970

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



**ÉCOLE NORMALE CANTONALE
DE MAITRESSES MÉNAGÈRES
PORRENTRU Y**

Par suite de démission honorable, l'Ecole normale met au concours :

**un poste de maîtresse
principale pour
l'enseignement
de la cuisine
et de l'hygiène alimentaire**

Restent réservées, toutes modifications dans l'attribution des disciplines.

Exigences : brevet d'enseignement professionnel, bonne formation générale, scientifique et technique, expérience pédagogique.

Entrée en fonctions : 1^{er} octobre 1970.

Les actes de candidature, accompagnés des diplômes et des références sont à envoyer à M. G. Joset, président de la Commission de l'Ecole normale, à Courtételle, jusqu'au 25 février 1970.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Ed. Châtelain, directeur de l'Ecole normale, téléphone (066) 6 39 33 ou (066) 6 10 49.

Pastels à l'huile PANDA



Peuvent être appliqués sur pratiquement tous les fonds. Utilisables également en combinaison avec gouaches et couleurs aquarelle.

45 teintes lumineuses et permanentes; se laissent étendre et mélanger très facilement.

Livraison par le commerce spécialisé.

TALENS et FILS S.A. DULLIKEN

Pour favoriser efficacement l'épargne

**la Banque
Vaudoise
de
Crédit
et
d'Épargne**

sert

sur ses livrets nominatifs

4 %

sur ses livrets au porteur

3 3/4 %

Siège social :

LAUSANNE Rue Pépinet 1

19 agences dans le canton

**L'ÉCOLE MÉNAGÈRE RURALE
DE MARCELIN**

cherche à repourvoir le poste d'

**institutrice
ménagère**

Classe de jeunes filles de 17 à 20 ans et plus.

Cours de deux semestres par an.

Installations modernes.

Congés réguliers.

Traitement selon statut.

Faire offres à la direction.

Pour tous renseignements complémentaires : tél. 71 14 54.



Congrès SPR 1970

La Chaux-de-Fonds

Deux dates à retenir

Le 32^e Congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande se tiendra les 13 et 14 juin à La Chaux-de-Fonds. Les collègues chargés de son organisation entendent lui donner un relief particulier. C'est en effet la première fois que tous les enseignants romands du degré primaire et primaire supérieur auront l'occasion de se rencontrer et de prendre position sur des problèmes communs.

La Chaux-de-Fonds et les Montagnes neuchâteloises sauront se montrer dignes de l'un de leurs plus illustres enfants, le conseiller fédéral **Numa-Droz**. Celui-ci, alors qu'il n'était qu'enseignant, assumait le secrétariat d'un comité d'initiative désirant l'union des enseignants romands. Dans une lettre enthousiaste adressée à tous, il les invitait à se tendre, par-dessus les frontières cantonales, **une main d'union et à chercher, dans des entretiens fraternels, à s'éclairer mutuellement sur les sujets qui les intéressent**. Une centaine d'années après la naissance de la SPR, ce vœu s'est réalisé et se fêtera dans sa ville natale.

L'esprit du Congrès SPR répond à l'idée de Numa-Droz. Ce n'est pas un organe de décision. Chaque membre y est cordialement invité, peut prendre position, donner son avis, participer au vote des résolutions. Ces dernières n'ont pas force de loi. Il s'agit avant tout de recommandations destinées à faire connaître aux enseignants et au public les options prises par notre association sur des points fondamentaux.

Le thème du rapport 1970 a été choisi par l'assemblée des délégués de la SPR sur proposition de nos collègues

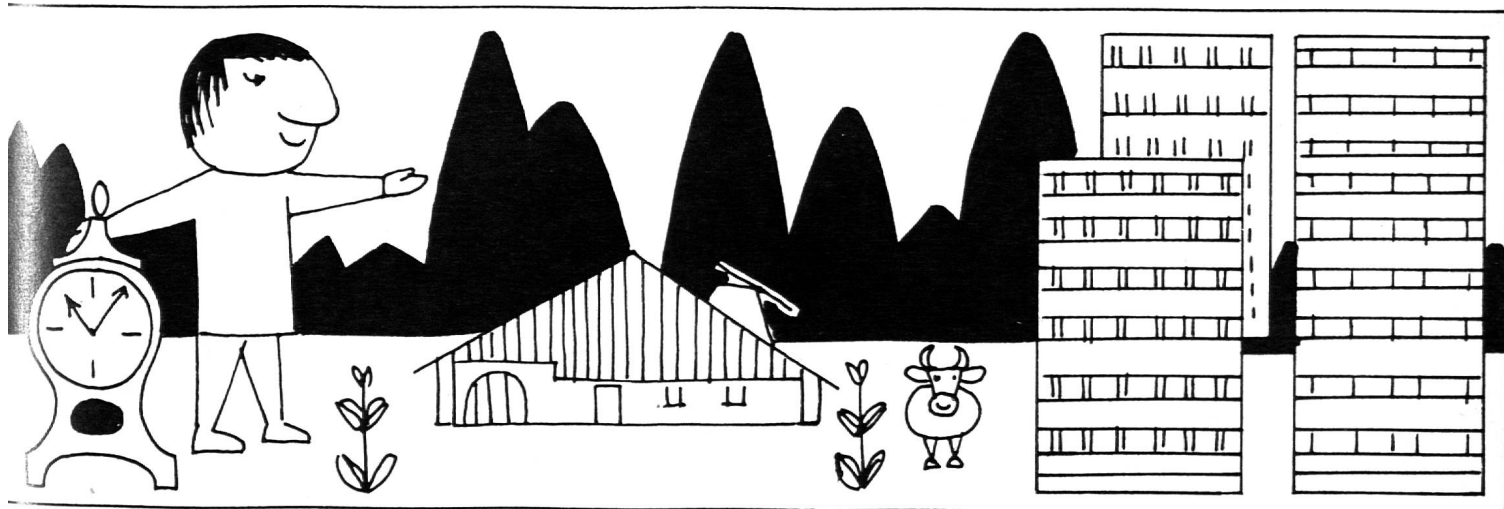
genevois car il est de tradition que la future section directrice propose le sujet et le rapporteur général. Il s'agit du **perfectionnement de l'enseignant**. Les problèmes soulevés sont importants et d'une actualité brûlante. De plus, ce thème s'inscrit dans la continuité des précédents rapports, ceux de 1962, **Vers une école romande**, 1966, **La pénurie d'enseignants** où cette question avait été abordée. Elle méritait toutefois qu'on la développe et qu'on l'approfondisse.

Un Congrès SPR ne consiste bien entendu pas seulement en l'adoption d'un rapport, de thèses et de résolutions, dans un cadre solennel. C'est aussi la fête des enseignants romands. Ainsi, les deux journées consacrées à cette rencontre comprennent de nombreuses manifestations culturelles et divertissantes.

Chaque Congrès SPR laisse ainsi de merveilleux souvenirs à ses participants. Celui de La Chaux-de-Fonds ne faillira pas à la tradition. Après le repas officiel, les congressistes pourront apprécier les qualités de la salle de musique et, le soir, l'intimité du théâtre de la ville. Le TPR créera une œuvre originale de **Pierre Halet** et la soirée se terminera sur le pont de danse. Le lendemain, deux excursions permettront à chacun de reprendre ses esprits.

13 et 14 juin 1970, deux dates à retenir.

Commission presse, informations,
logement, réception
Le président.



La cité horlogère et le Jura neuchâtelois vous attendent

comité central

SPR

A propos de l'IRDP

Lors de la dernière séance du CC de la SPR, notre collègue Adrien Perrot, délégué de la SPJ, est intervenu pour demander des précisions sur la façon dont ont été désignés les membres du Conseil de direction de l'Institut de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP) qui vient d'être créé sur le plan romand.

Les questions posées, à ce propos, par les membres du CC, montraient clairement que les sections cantonales étaient peu ou mal informées de la genèse de cette affaire. Le CC de la SPR m'a donc demandé de renseigner les membres de la SPR aussi complètement que possible, afin de couper court à tout malentendu ou fausse interprétation.

Mais tout d'abord, qu'est-ce que l'IRDP ?

Chacun sait que le domaine de la recherche pédagogique est celui où la coordination fait le plus cruellement défaut. Des études sont entreprises un peu partout, en groupe, ou isolément ; elles demeurent, la plupart du temps, inconnues de l'ensemble des enseignants et des associations professionnelles, dans le meilleur des cas, elles débordent rarement les limites d'un canton, voire d'un district.

Il faut dire, à la décharge des experts et des chercheurs que ces derniers en furent souvent les plus conscients et qu'ils n'ont cessé de dénoncer cette dispersion des efforts. Je pense particulièrement à MM. Laurent Pauli, Eric Laurent, à notre bulletinier Raymond Hutin, à Jean-Pierre Rochat.

Le brassage d'idées suscité par l'Ecole romande et la coordination scolaire en général a heureusement créé un état d'esprit qui favorise, sur ce plan aussi, la mise en commun des efforts et des expériences.

Conscient de l'importance du problème, la Conférence des chefs de DIP de la Suisse romande et du Tessin a décidé de créer et d'entretenir un Institut de recherches et de documentation pédagogiques, chargé d'entreprendre toutes les études nécessaires à faire « progresser les efforts communs en matière d'instruction et d'éducation. Cet institut pourra être appelé à élaborer, à l'intention des DIP, des recommandations susceptibles de développer notamment les structures de l'Ecole publique, les programmes scolaires, les méthodes et les moyens d'enseignement. Il crée, lorsque c'est nécessaire, les manuels, les ouvrages de méthodologie, le matériel didactique indispensable à l'application des mesures proposées. Son champ d'activité englobe tous les niveaux de l'enseignement jusqu'à l'Université et tous les types d'écoles publiques. » (Statuts de l'IRDP.)

Les organes de l'institut sont :

- un Comité de surveillance ;
- un Conseil de direction de 12 membres, plus le directeur avec voix consultative ;
- un directeur et son secrétariat.

Les statuts et l'organisation de cet institut ont été élaborés par une commission *ad hoc* dans laquelle les organisations professionnelles furent normalement représentées. La SPR y délégua tout d'abord M. Claude Grandjean, vice-président SPR, puis, à la suite de sa nomination au poste d'inspecteur des écoles, M. Georges Bobillier, également vice-président SPR. Tous deux se sont plu à reconnaître l'excellent esprit de collaboration qui domina l'ensemble des travaux.

Les chefs de DIP étaient décidés à faire vite. Après l'adoption du principe et des statuts, il fallait mettre en place l'institution.

M. François Jeanneret, chef du DIP du canton de Neuchâtel fut nommé président du Conseil de direction, après que la ville de Neuchâtel eût été choisie comme siège de l'IRDP.

Il restait à régler la participation des diverses organisations professionnelles et des autorités aux organes de direction et de surveillance.

La commission décida de tenir compte, avant tout, d'une équitable péréquation cantonale, ce qui, automatiquement, allait poser un certain nombre de problèmes. L'organe responsable et de nomination est la Conférence des chefs de DIP. Celle-ci tenait, et elle nous le fit savoir expressément, à ce que les enseignants en activité soient équitablement représentés dans tous les organismes constituant l'IRDP. Elles faisaient ainsi droit à une revendication essentielle de la SPR.

Concernant plus particulièrement le Conseil de direction, il fut admis que, sur les 12 membres, 7 émaneraient des autorités (chefs de service, inspecteurs, etc.), 4 des associations d'enseignants et un délégué du personnel de l'institut. Six cantons étaient concernés et il fallait, dans la mesure du possible, que chacun d'eux ait le même nombre de délégués. C'était presque la quadrature du cercle.

On tenta de la résoudre de la façon suivante :

Par lettre du 9 juin 1969, M. F. Jeanneret, au nom de la Conférence des chefs de DIP, me pria de lui communiquer, **jusqu'au 30 juin 1969**, le nom de **douze** délégués, deux par canton (un primaire et un secondaire). Le conseiller d'Etat précisait que les enseignants auraient droit, comme prévu, à quatre représentants. Si on nous en demandait un nombre plus élevé, c'était « afin de pouvoir tenir compte, en dernier ressort, d'une représentation équitable pour chacun des six cantons associés. **Il convient donc d'admettre que vous me laissiez une certaine liberté de choix** (lettre citée). Cette requête m'était adressée en tant que président de la Conférence des délégués des associations d'enseignants primaires et secondaires de Suisse romande. Je n'agissais en quelque sorte que comme boîte aux lettres. Ce n'était nullement la SPR qui devait choisir les candidats, chaque société cantonale proposait librement son délégué.

Il va de soi que le délai extrêmement court qui nous était imparti ne favorisait nullement une consultation démocratique de la base, les responsables n'ayant qu'une seule alternative : soit fournir rapidement le nom d'un candidat qu'ils estimaient, à juste titre, valable, soit refuser d'entrer en matière et courir le risque de se voir évincer définitivement.

Aussi n'est-il pas étonnant que les propositions qui me sont parvenues aient été assorties de protestations très fermes quant à la manière dont la consultation avait été entreprise. Si le désir des chefs de DIP d'aller vite en besogne est compréhensible, il n'en reste pas moins que le problème de la participation des enseignants à tous les organismes s'occupant de l'instruction et de l'éducation doit être résolu en tenant compte des aspirations légitimes des associations professionnelles, seules à même de défendre avec succès les revendications de l'ensemble des éducateurs.

Il nous semble, que par la suite, lors de toutes nominations de ce genre, il faudra que les autorités admettent l'absolue liberté, pour les associations, de désigner les personnes de leur choix, sans qu'il y ait de tri ultérieur. D'abord par respect pour l'interlocuteur et aussi et surtout pour que les personnalités désignées sachent envers qui elles sont responsables et de qui elles doivent attendre des directives, cela sans préjuger de la liberté de décision que nous avons toujours estimé devoir laisser à nos mandants.

Concernant le Conseil de direction de l'IRDP, il semble aller de soi que les délégués du corps enseignant, tant primaire que secondaire, sont l'émanation de l'ensemble des enseignants romands et qu'ils doivent par conséquent être les porte-parole de la Conférence des délégués des associations d'enseignants. C'est celle-ci qui leur donnera, éventuellement, les mots d'ordre nécessaires, c'est-à-dire qu'ils feront part de leurs problèmes et à qui ils rendront compte de leur mission.

Ils sont nommés par la Conférence des chefs de DIP, mais sont proposés par les associations d'enseignants. Or celles-ci ne sont pas toutes réunies dans le cadre de la SPR, c'est donc une instance supérieure qui doit les entendre.

Il faut donc :

1. Que nos représentants au Conseil de direction de l'IRDP sachent que c'est la Conférence des délégués des associations d'enseignants qu'ils représentent.
2. Que c'est à elle qu'ils feront rapport et non uniquement à l'association cantonale qui les a proposés.

Il faut aussi que cette conférence soit suffisamment structurée et efficace pour que ses décisions soient admises par tous. Si nous voulons qu'elle devienne l'interlocuteur valable et écouté des autorités, nous devons agir rapidement et constituer un front uni.

Le premier travail et le plus important de notre conférence sera d'abord de se livrer à un travail d'information systématique et de faire comprendre à tous nos collègues qu'ils sont responsables de leurs paroles et de leurs actes auprès des associations qui les ont mandatés.

Jean John.

Vacances - jeunesse - internationales

Pour séjours de vacances en Allemagne, en Autriche, en France, en Suisse, on cherche des moniteurs et des monitrices de plus de 20 ans.

Renseignements et inscriptions à : Vacances-jeunesse, Pierre-à-Mazel 54, 2000 Neuchâtel.

Jeunesse et économie

Fiches d'information économique

Pour recevoir la série des fiches au rythme de parution, soit deux fiches par mois dès mars 1970, il est nécessaire que vous retourniez rapidement le bulletin de commande encarté dans le N° 2 de l'« Educateur ».

Ce n'est en effet que sur la base des commandes qui lui parviendront que le CIPR pourra faire diligence pour les diffusions suivantes qui ne s'opéreront d'ailleurs plus par le canal de l'« Educateur ».

Rappelons enfin que ces fiches, élaborées au sein d'une commission officielle de la SPR, sont distribuées **gratuitement** à tous les membres du corps enseignant de Suisse romande.

Pour tout renseignement complémentaire, ou pour toute commande supplémentaire, prière de vous adresser au CIPR, 81, route de l'Aire, 1211 Genève 26, tél. (022) 43 52 00.

Séjour de classes suisses allemandes

La Sekundarschule Mittelrheintal cherche pour quatre classes, du 21 au 27 juin 1970, des possibilités de séjour en Suisse romande. Il faudrait quatre localités différentes. On demande des logements pour une trentaine d'élèves (classes mixtes), une salle de séjour destinée à l'enseignement et

une cuisine suffisante. Si des classes romandes voulaient organiser l'accueil de l'une de ces classes, cela pourrait permettre des contacts intéressants et une activité commune profitable aux uns et aux autres.

Famille allemande cherche pour sa fille de 14 ans et son fils de 16 ans familles cultivées qui les accueilleraient pour trois semaines à Pâques.

Intervac SLV SPR

Notre service d'échange d'appartements a étendu ses services et réorganisé ses relations avec plusieurs pays d'Europe. Des démarches sont en cours avec l'Espagne. Il va sans dire que des échanges d'appartements entre la Suisse alémanique et la Romandie sont également possibles.

Dans le même ordre d'idées, signalons que de nombreuses demandes nous parviennent de la Suisse alémanique et de l'Allemagne, de la part de familles cherchant des adresses de collègues disposés à accueillir (en échange ou contre paiement d'une pension) leurs enfants désireux de perfectionner leur français. Louable dessein, noble pensée, vœu méritoire, mais que de peine à trouver ces « familles d'accueil » !

Offres et renseignements : André Pulfer, 1802 Corseaux.

Aucun souci...



La Caisse - maladie
chrétienne - sociale

m'en décharge

800 000 assurés

Louez votre maison pendant les vacances à des instituteurs (2000) hollandais/anglais.

Event. échangeons ou louons.

E. Hinloopen, prof. d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Hollande.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

Commission d'achats SPV

Achats (Importants)

La Commission d'achats vous propose :

Cuisinières Indesit

3 ou 4 plaques, dont une avec thermostat et deux rapides.
Four : porte vitrée, plaques amovibles.
Broche électrique.

Prix : Fr. 568.— **PRIX SPV : Fr. 448.—**

(Livraison franco domicile - Raccordement : Fr. 30.— tout compris.)

Cette cuisinière existe aussi avec le gaz :

Prix : Fr. 498.— **PRIX SPV : Fr. 398.—**

POUR CES DEUX OFFRES : des prospectus seront envoyés à ceux qui le désirent (adressez une carte postale à la Commission d'achats, s.v.p.)

Actions (limitées dans le temps)

°/
(non négligeable)

Perceuses Bosch

a) Modèle E10, 1 vitesse, double isolement, 310 W, 1,38 kg.
Prix : Fr. 89.— **PRIX SPV : Fr. 69.—**

b) Modèle E20, 2 vitesses, double isolement, 310 W, 1,65 kg.
Prix : Fr. 138.— **PRIX SPV : Fr. 110.—**

c) Modèle M41 S, 4 vitesses, double isolement, 400 W, 1,9 kg.
Prix : Fr. 255.— **PRIX SPV : Fr. 200.—**

Vous pouvez obtenir les outils complémentaires (prix réduits), ainsi que les autres modèles BOSCH (pour-cent intéressant, renseignements sur demande).

Bon de commande ferme

L'envoyer jusqu'au 14 mars (dernier délai) à :

Commission d'achats SPV, secrétariat SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne
(Prière d'écrire en lettres majuscules)

NOM : M. Mlle Mme **PRÉNOM :**

ADRESSE EXACTE : **LOCALITÉ :**

N° de téléphone : **SIGNATURE :**

Je désire : cuisinière(s) électrique(s) au prix de Fr. 448.—
..... cuisinières(s) à gaz au prix de Fr. 398.—
..... perceuse(s) Modèle au prix de
..... perceuse(s) Modèle au prix de

Attention ! Cette offre ne paraît qu'une seule fois.

AVMG - Cours de ski de printemps

Verbier. Du lundi 6 au samedi 11 avril 1970.

Logement à l'Hôtel de la Poste (1^{er} rang), avec pension complète du lundi soir au samedi midi (dîner compris), et utilisation de la piscine chauffée.

Leçons de ski par ISS (instructeur suisse de ski) ou ski sous conduite, ou encore ski libre.

Libre parcours sur toutes les installations de la région.

Billet collectif Lausanne-Verbier et retour (remboursé en cas de déplacement en voiture).

Coût maximum tout compris : membres AVMG 300 fr., non-membres 340 fr.

Inscriptions immédiates (réservation à l'hôtel), en indiquant si l'on voyage en voiture et le nombre de places mises à disposition, auprès de l'organisateur :

Paquier J.-P., ch. de Villardiez 18, 1009 Pully, tél. (021) 28 49 78.

N. B. : Le cours est déconseillé aux débutants.

Enseignement du calcul 1^{re}, 2^e, 3^e année

Permanence : Vendredi 20 février 1970, de 16 h. 30 à 18 h. 15 au collège de Floréal, à Lausanne.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : R. HUTIN, case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur : J.-P. ROCHAT, direction des écoles

primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820 Montreux

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.— ; ÉTRANGER Fr. 25.—

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève

Communications du comité

Assemblée générale extraordinaire

Les membres de la SPG sont convoqués en **assemblée générale extraordinaire** le mardi 17 février 1970, à 20 h., à l'Université, salle N° 48, 1^{er} étage.

Ordre du jour :

1. CIRCE, école romande

Le 4 février, une séance organisée par la Conférence des chefs des Départements de l'instruction publique a réuni à Lausanne les présidents des associations romandes d'enseignants, pour une information sur les travaux de la CIRCE. Il sera sans doute utile de préciser certains points et de vous consulter en prévision de notre action future.

2. Société pédagogique de la Suisse romande (SPR)

Pour 1971, un bureau genevois doit être mis sur pied. Les candidatures proposées par le comité seront soumises à votre approbation.

3. Consultation des membres sur certains problèmes traités en séances des délégations. (Expérimentation dans les classes, modification de l'horaire des classes enfantines, etc.)

4. Relations de la SPG avec des sociétés ou des organismes divers (initiative contre l'exportation d'armes, organisation de la semaine genevoise pour la paix...).

5. Divers.

Commission des maîtres de classes spécialisées

Les maîtres de classes spécialisées sont convoqués à une séance de consultation : vendredi 27 février 1970, à 20 h. 30, au Café des Sports, places des Charmilles. (Chez Maurer.)

Nous comptons sur la présence de tous nos collègues intéressés.

Pour la commission :

R. Grob.

(Cette séance ne sera pas convoquée individuellement.)

Cotisations

Nous rappelons aux membres qui n'ont pas encore versé leur cotisation pour 1970 qu'ils nous faciliteront la tâche, en la réglant si possible jusqu'au 28 février (chèques postaux : 12 - 179 96).

Coût : 60 francs (plus amende éventuelle de 10 francs pour ceux qui n'étaient pas présents à l'assemblée générale annuelle).

D'avance nous les en remercions.

Pour le comité :

L. Palandella

Bloc C, 1252 Meinier

La question des maîtres spéciaux

Le système des maîtres spéciaux, longtemps resté trop marginal pour attirer l'attention, se développe, s'étoffe,

s'étend, et commence à préoccuper une partie du corps enseignant primaire genevois. Une récente assemblée de la SPG nous a permis de confronter un certain nombre d'opinions. Nous en avons entendu d'autres, au hasard des rencontres avec nos collègues. Bientôt, nous devons prendre position sur cette question. C'est pourquoi il nous a paru bon d'alimenter la réflexion des membres de la SPG en publiant ici quelques considérations d'ordre général, qui seront suivies d'un forum imaginaire donnant un reflet des divers points de vue dont nous avons eu connaissance jusqu'ici.

Dans ce premier article, nous tenterons donc de faire le point. Quelle que soit la branche envisagée, le système des maîtres spéciaux nous concerne tous, que l'on nous **retire** un enseignement (couture), que l'on nous demande d'**assister** à un enseignement (rythmique), que l'on **annexe** progressivement un enseignement (gymnastique), que l'on nous **impose** des appuis méthodologiques en classe (musique) ou que l'on nous les propose (dessin, travaux manuels).

Faute de données précises quant aux intentions des divers responsables de l'application du système, nous en sommes réduits à formuler trois hypothèses quant à l'avenir.

La première est celle du statu quo. Les développements auxquels nous avons assisté ces dernières années nous inclinent à écarter ce pronostic.

La seconde hypothèse est celle d'une diminution progressive des branches enseignées par l'instituteur. Ainsi, la gymnastique, le dessin, la musique s'en iraient rejoindre la couture et la rythmique. Il s'agirait donc d'une certaine spécialisation du maître primaire, dont l'activité serait centrée sur des branches considérées par beaucoup, à tort ou à raison, comme basilaires. Dès lors, les maîtres spéciaux deviendraient les collaborateurs de l'instituteur maître de classe. Si cette hypothèse devait se réaliser, elle ferait vraisemblablement des heureux et des mécontents. Dans quelles proportions ? Nous ne pouvons le dire. On peut toutefois relever qu'une telle modification de la structure de notre enseignement primaire offrirait aux instituteurs un horaire plus souple, avec des temps libres qui pourraient être consacrés à la formation continue. Mais une telle organisation devrait être élaborée avec beaucoup de souplesse. Il faudrait notamment que les maîtres primaires aient la possibilité de déterminer eux-mêmes, dans une large mesure, à quelles branches ils entendraient renoncer, et il faudrait aussi que cette renonciation n'ait pas un caractère définitif, faute de quoi la spécialisation dont nous parlions serait synonyme d'appauvrissement pour beaucoup.

La troisième hypothèse est celle d'une intensification, et de l'extension à d'autres branches, du système des appuis en classe. Il s'agirait alors d'une forme très particulière de formation continue. Elle serait accueillie avec un enthousiasme très mitigé. Non que les maîtres primaires aient à se plaindre de leurs collègues spécialisés. Ces derniers, après tout, sont en service commandé ; leurs qualités professionnelles sont remarquables ; d'excellents rapports s'établissent entre maîtres généraux et maîtres spéciaux. Il n'est pas non plus question, pour les maîtres primaires, de refuser le principe même de la formation continue, devenue absolument nécessaire. Mais il y a la manière. Ce n'est pas refuser la formation continue que d'émettre des réserves quant à l'efficacité du système des maîtres spéciaux. D'ailleurs, le corps

enseignant primaire de Romandie aura bientôt à prendre position sur cette question très actuelle qu'est la formation continue, et à trouver des solutions hardies à un problème que l'on ne résoudra pas avec des palliatifs.

Voici donc comment se présente à nos yeux la question des maîtres spéciaux. Cette tentative de faire le point n'a qu'une seule ambition : stimuler la réflexion de nos collègues. Dans un prochain article, le forum imaginaire auquel nous faisons allusion plus haut, nous vous donnerons un échantillonnage des opinions que nous avons entendues jusqu'ici. Peut-être nous sera-t-il possible, avant de mettre sous presse ce second article, de compléter notre forum, si vous voulez bien prendre la plume et nous communiquer votre point de vue sur une question qui ne devrait laisser aucun de nous dans l'indifférence.

Le comité.

Rapports avec le cycle d'orientation

Certains collègues, vraisemblablement absents lors de l'assemblée du 18 novembre dernier, consacrée à nos relations avec le Cycle d'orientation, se sont étonnés de notre attitude prudente. Ils attendaient une position plus ferme, allant jusqu'à regretter que la SPG ne préconise pas le boycottage des rapports confidentiels et les rencontres par circonscription entre maîtres du CO et maîtres primaires.

Nous pensons donc utile de rappeler les motifs qui ont incité le comité à proposer à l'assemblée une attitude collaborante. Nous profitons de ce rappel pour signaler les faits survenus depuis lors.

Il nous paraissait important que l'intérêt des enfants soit prioritaire. Si les rapports confidentiels et leur exploitation sont peu satisfaisants, cela ne doit pas nous empêcher de constater leur utilité pour une orientation meilleure de certains élèves. La plupart des responsables de cette orientation tiennent compte des rapports que nous leur fournissons. Ces rapports leur sont un auxiliaire précieux.

Faute d'une organisation permettant une observation directe portant, non seulement sur les connaissances, mais sur le pouvoir d'adaptation des élèves, la collaboration des enseignants primaires reste le critère de pronostic le plus sérieux.

Il est vrai que cette collaboration, que les maîtres primaires n'ont cessé d'accorder au CO, a souvent été difficile et déconcertante.

Le refus de poursuivre le partage des responsabilités en matière d'orientation ne servirait guère l'enseignement genevois au moment où, enfin ! l'idée du tronc commun est sur le point de faire l'unanimité, en dépit des divergences d'opinion qui subsistent encore. (Voir à ce sujet l'éditorial de **CO-Parents**, décembre 1969, de R. Hari.)

En effet, dernièrement, à la suite du rapport Ferrero, le Conseil d'Etat décidait la création de diverses commissions, dont une, mise sur pied en 1970 déjà, s'occupera particulièrement de la préorientation et de l'orientation des enfants de 11 à 15 ans.

C'est au sein de ces commissions que les enseignants primaires pourront le mieux faire entendre leur point de vue et faire valoir leur conception d'une orientation tenant compte des possibilités réelles des divers ordres d'enseignants.

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400 Le Locle, téléphone (039) 5 32 29.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS SPN

VENDREDI 20 FÉVRIER 1970

20 h. 15, Restaurant Beau-Rivage, Neuchâtel

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'AD du 21.11.1969.
2. Examen, discussion et adoption du rapport de gestion du Comité central (« Educateur » N° 3).
3. Examen, discussion de la « Déclaration d'intentions » du Comité central (« Educateur » N° 3).
4. Examen, discussion et approbation des comptes SPN et SPN/VPOD, rapports de la commission de vérification.
5. Nomination des vérificateurs de comptes 1970.
6. Communications du Comité central.
7. Proposition des sections (voir ci-après).
8. Divers.

Propositions diverses des sections

1. Propositions de la section de Boudry

1.1 Un nouvel article devrait être ajouté au règlement du prix pédagogique :

L'attribution du prix pédagogique n'est pas obligatoire si le jury estime qu'aucun candidat ne paraît remplir les conditions d'attribution et mériter ce prix.

1.2 Le comité de section propose que la cotisation au fonds d'entraide soit diminuée de 2 francs, soit qu'elle passe de 5 francs à 3 francs par membre et par année. La différence étant versée à la caisse centrale.

1.3 Sur proposition d'un groupe de collègues, le comité de section demande un crédit de 500 à 600 francs pour la création d'une équipe cantonale de football corporatif. Cette somme servirait à l'achat d'équipements (sans souliers) et d'un ou deux ballons.

1.4 Si la proposition 3 est acceptée, le comité de section propose la mise sur pied d'un concours scolaire doté de quelques prix, pour la création d'un insigne et le choix des couleurs.

2. Propositions de la section de Neuchâtel

2.1 Eprouvant des difficultés financières à faire face aux nombreuses responsabilités prises envers ses membres, la section de Neuchâtel demande que la ristourne cantonale annuelle soit portée de Fr. 10.— à Fr. 12.—.

Commentaire : Ce problème de ristourne aux sections avait été traité lors de l'AD du 6.12.1968. A l'époque, nous estimions cette augmentation superflue. Toutefois, l'expérience nous montre que nous avons tort. Engagés dans une politique de présence, d'information et de contacts, nous avons vu nos frais augmenter en flèche et c'est pour ne pas

remettre en cause notre action que nous demandons cette modeste augmentation de la ristourne.

2.2 Vu les délais statutaires pour l'envoi des propositions de l'AD (un mois) et la proximité des vacances d'hiver, la section de Neuchâtel, désireuse de donner la possibilité à ses membres de faire et de discuter des propositions, demande que la date de l'AD soit fixée dans le courant de la première quinzaine de mars.

Commentaire : Si l'AD de décembre permet toutes les possibilités d'information et de décision, le délai de retour des propositions (cette année le 20 janvier) nous paraît trop rapproché de la reprise.

2.3. La section de Neuchâtel demande au Comité central d'envisager les moyens possibles pour mieux développer l'esprit critique de l'enfant face à toute publicité.

Commentaire : Rejetée en décembre faute de précisions, nous vous la soumettons avec les précisions suivantes :

Les enfants, comme les adultes, sont soumis, dans la société actuelle, à une contrainte constante du fait des techniques publicitaires utilisées aussi bien par des produits commerciaux que par des groupes idéologiques.

Il est donc nécessaire de donner à chacun une formation lui permettant de distinguer le procédé de l'information réelle contenue dans un texte publicitaire ou de propagande. Cet apprentissage devrait commencer dès le plus jeune âge, c'est-à-dire dès l'école primaire et être poursuivi tout au long de la scolarité. Il permettrait à l'enfant d'âge scolaire d'être plus critique face aux sollicitations auxquelles il est constamment soumis et le préparerait à sa vie d'adulte.

Sur le plan pratique, on pourrait procéder de la manière suivante :

1. Création d'un groupe de travail formé d'enseignants qui pourraient s'adjoindre, occasionnellement ou en permanence, des experts. Il serait chargé :
 - a) d'analyser les moyens publicitaires utilisés ;
 - b) de préparer un programme de formation des enseignants ;
 - c) de mettre au point les moyens matériels et méthodologiques permettant d'utiliser ses travaux dans les classes, si possible dans le cadre des programmes existants.
2. Formation de l'ensemble des collègues par l'utilisation des moyens mis au point par le groupe de travail.
3. Obtenir des pouvoirs publics qu'ils poursuivent d'une manière officielle le travail entrepris.

3. Propositions de la section du Val-de-Ruz

3.1 Demander au DIP de se préoccuper le plus rapidement possible de la coordination entre les programmes de PP et des écoles de métiers, voire d'apprentissage.

3.2 Demander au DIP une étude approfondie sur les possibilités et le choix de professions que les élèves sortant de 4^e PP et terminales ont en réalité.

3.3a Demander au DIP que la clé de répartition au niveau 2^e moderne/2^e préprofessionnelle soit abaissée de 50 % à 30 %.

3.3b L'esprit des épreuves d'information devrait être changé au profit d'une meilleure orientation des élèves. Des tests d'aptitudes manuelles devraient compléter ces épreuves.

3.4 Une modification du règlement du prix pédagogique est demandée visant à supprimer l'obligation d'attribuer annuellement ce prix. En réserver la somme pour une autre année ou la ristourner à la caisse.

3.5 Au vu et au su du rapport de la commission « Jardinières d'enfants », nous demandons à ladite commission de revoir les conditions d'admission des jardinières d'enfants à la SPN :

a) L'admission sans distinction de formation doit être su-

bordonnée à l'obligation de participer aux séminaires organisés par l'Ecole normale pour toute jardinière d'enfants. (Unité d'enseignement et de travail.)

b) Reprise de la question des cotisations. Les clauses du rapport sont peu claires et les conditions non motivées.

Rapport relatif à l'intégration des élèves étrangers dans nos classes

établi par la Commission pédagogique de la SPN

I. Situation actuelle

Une enquête effectuée auprès du Bureau cantonal de statistique scolaire ne nous a pas permis d'avoir un reflet très net de la situation actuelle et surtout de l'évolution de la proportion d'élèves étrangers ayant fréquenté nos classes ou devant les fréquenter (prévisions). Seul un tableau concernant l'année scolaire 1967-1968 a pu nous donner quelques renseignements utiles.

La proportion moyenne d'élèves étrangers pour l'enseignement primaire et préprofessionnel s'élevait à 16 % de l'effectif total, tout en atteignant 22 % en 1^{re} année primaire et dans les classes de développement.

Les langues maternelles de ces enfants sont très diverses, mais le problème est avant tout posé par les enfants d'origine italienne.

Des articles parus dans la presse montrent que cette proportion tend à s'accroître encore.

Au Locle, par exemple, pour l'année scolaire 1969-1970, on trouve 31 % d'élèves étrangers au degré primaire et 25 % au degré préprofessionnel.

Une enquête menée auprès de 13 directions d'écoles et commissions scolaires choisies parmi les plus représentatives de chaque région du canton (La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Cernier, Fontainemelon, Les Geneveys-sur-Coffrane, Cornaux, Marin, Cortaillod et Boudry) nous apprend que dans trois cas seulement des élèves étrangers bénéficient de moyens d'intégration appropriés alors que dans les dix autres, ils sont directement envoyés dans les classes « normales ».

Une autre enquête faite auprès des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et de Berne nous révèle que partout le problème se pose avec acuité et qu'il n'est que très partiellement résolu.

II. Solutions

Les enquêtes que nous avons effectuées auprès des Départements de l'instruction publique romands et de Berne et auprès des directions d'écoles et des commissions scolaires neuchâteloises nous permettent de tirer les conclusions suivantes :

1. Il est nécessaire de créer, localement ou régionalement, selon les besoins, des classes d'accueil destinées à préparer rapidement les élèves étrangers à entrer dans nos classes. Cours intensifs de langue française donnés à l'aide de moyens d'enseignement modernes afin d'assurer un apprentissage rapide de la langue parlée. Partout où des cours ont eu lieu sous cette forme, les résultats sont pleinement satisfaisants. Les progrès en français sont rapides et facilitent grandement l'adaptation des élèves étrangers aux autres branches du programme.

2. Ces classes d'accueil devraient être dirigées par une personne de langue maternelle française, connaissant bien l'italien.

3. Chaque fois que cela est possible, l'adaptation devrait commencer au jardin d'enfants déjà.

4. Les élèves ne devraient quitter les classes d'accueil que lorsque leurs connaissances seraient suffisantes. (On veillerait tout de même à ne pas les garder trop longtemps à l'écart des classes « normales ».)

5. A leur arrivée dans notre canton, les parents d'enfants étrangers devraient être tenus officiellement au courant des possibilités qui sont offertes à leurs enfants par un imprimé rédigé dans leur langue maternelle. On profiterait aussi de cette occasion pour leur apprendre les lois et règlements scolaires importants en vigueur chez nous de manière à leur faire connaître leurs responsabilités et les obligations de leurs enfants vis-à-vis de l'école.

6. A l'Ecole normale, les futurs enseignants devraient bénéficier de cours de langue italienne qui leur permettraient par la suite de soutenir efficacement dans quelques cas des élèves sortant de classes d'accueil.

Pour le corps enseignant déjà en place, le Département de l'instruction publique pourrait également prévoir, dans le cadre de la formation permanente, des cours d'initiation à l'italien.

Il est bien entendu que cette mesure ne devrait en aucun cas remplacer la classe d'accueil. Elle n'est là que pour permettre aux maîtres de poursuivre dans de meilleures conditions l'effort d'intégration entrepris.

Si la classe « normale » venait à se substituer à la classe d'accueil, on constaterait alors avec regret que nos enfants suisses n'y trouvent plus leur compte.

III. Influence des cours de langue et de culture italienne organisés

D'après nos enquêtes, il semble que dans certains cas les enfants soient « astreints » à suivre de tels cours, alors que dans d'autres, il y sont plutôt « invités ». Les régimes diffèrent d'une région à l'autre.

Si les avis divergent quelque peu quant à l'opportunité de tels cours, force nous est de reconnaître qu'ils sont négatifs dans la plupart des cas.

Ils représentent un alourdissement considérable du travail scolaire d'enfants qui doivent, par ailleurs, faire un effort supplémentaire pour s'adapter à notre langue.

De 6 à 10 ans, les enfants n'apprennent rien à la culture italienne, mais perdent au contraire d'importantes leçons utiles à leur adaptation. Il est de plus un non-sens à cet âge d'essayer de leur faire acquérir simultanément deux langues différentes.

Ces cours étant souvent donnés durant les heures de classe, ils privent les enfants étrangers d'un enseignement complet dans nos écoles et cassent le rythme de travail de classes entières.

L'emploi de méthodes différentes, l'introduction d'un statut spécial pour étrangers, créent un désordre intolérable.

IV. Conclusions

Pour le bien de tous, étrangers et suisses, il est nécessaire de tenter de résoudre le problème de l'intégration le plus rapidement possible.

Les solutions que nous proposons ne sont pas nouvelles, elles ont déjà fait leurs preuves à bien des endroits et les bons résultats obtenus devraient maintenant permettre de passer à leur généralisation afin de donner aux élèves de langue maternelle étrangère la possibilité de s'adapter le plus rapidement possible afin de le tirer très vite de son isolement et de son statut particulier.

Si des cours de langue et de culture italiennes doivent subsister, les élèves des classes primaires devraient en être dispensés.

Au degré secondaire, les enseignants italiens se borneraient alors à examiner un programme de langue, d'histoire et de géographie italiennes qui permettrait ainsi largement à ces enfants de conserver un contact utile avec les institutions et la culture de leur pays d'origine.

Ces cours devraient avoir lieu en dehors des heures de classes « normales ».

Post-scriptum

Signalons que la Société des enseignants bernois (SEB) a fait, en 1967-1968, une enquête sur le même sujet et dressé un rapport très détaillé et très intéressant. Nous le tenons à disposition.

La SEB s'étant aussi attachée au problème financier que pose l'introduction d'un réseau de classes d'accueil, nous vous livrons une solution digne d'intérêt :

« Les frais résultant de la création de classe d'adaptation... ne devraient pas être à la charge du canton et des communes. Ils devraient être répartis entre l'Italie et l'industrie suisse ; celle-ci, en effet, est la première à profiter de la main-d'œuvre étrangère, et il serait normal qu'elle participe également à la solution du problème créé par la présence d'enfants de langue italienne. »

CC SPN.

Prix pédagogique

La commission du Prix pédagogique, dans sa séance du 31 janvier 1970 a attribué à l'unanimité le Prix pédagogique d'un montant de Fr. 2000.— à notre collègue Adolphe Ischer, ancien directeur des écoles pédagogiques, puis inspecteur du 1er arrondissement.

Notre collègue, qui vient de prendre sa retraite à largement contribué par ses travaux scientifiques, ses conférences, son enseignement à l'Ecole normale à une promotion dans nos écoles et dans le public de la connaissance de notre pays.

Ceux qui ont participé sous sa conduite à une excursion centrée sur l'« Etude du milieu » savent combien était enrichissant le contact d'une telle personnalité.

Nos félicitations à Adolphe Ischer, et nos remerciements pour tout ce qu'il a apporté à l'école neuchâteloise.

GB.

Postes au concours

de postes d'instituteurs, d'institutrices, de maîtres spéciaux et maîtresses spéciales.

Neuchâtel

* 1 poste de maître de travaux manuels.

Hauterive

1 poste de maître de classe terminale.

Saint-Blaise

1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.
2 postes d'institutrices ou d'instituteurs de l'enseignement primaire.

Boudry

* 1 poste partiel de maîtresse de travaux à l'aiguille.

Colombier

1 poste d'institutrice de classe terminale (maîtresse ménagère).
* 1 poste d'instituteur de l'enseignement primaire.

Bôle

* 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

Bevaix

* 1 poste de maîtresse de travaux à l'aiguille.
* 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

Saint-Aubin

1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

Môtiers

* 1 poste d'instituteur de l'enseignement primaire.

Couvet

* 1 poste de maîtresse de travaux à l'aiguille.

Travers

* 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.
1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

Les Verrières

1 poste d'instituteur de l'enseignement primaire.

Le Locle

* 1 poste de maître d'éducation physique.

Les Brenets

1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

Le Cerneux-Péquignot

* 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

La Brévine

* 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.
1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

Brot-Plamboz (Les Petits-Ponts)

1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

La Chaux-de-Fonds

a) **Enseignement primaire**

4 postes d'institutrices (dont un avec *).

* 1 poste d'instituteur

* 1 poste de maître de travaux manuels.

b) **Enseignement préprofessionnel**

1 poste d'instituteur.

* 2 postes de maîtres de travaux manuels.

La Sagne

1 poste de maître de classe terminale.

* Nomination pour régularisation de poste. Seul est autorisé à faire acte de candidature le titulaire du poste.

Titres exigés : brevet d'aptitude pédagogique ou certificat pédagogique, brevet spécial ou titre équivalent.

Obligations et traitements légaux.

Entrée en fonctions : début de l'année scolaire 1970-1971.

Formalités à remplir avant le mercredi 17 février 1970 :

1. Adresser une lettre de candidature avec curriculum vitae et pièces justificatives au président de la Commission scolaire intéressée.
2. Informer simultanément de l'avis de candidature le service de l'enseignement primaire et préprofessionnel, Département de l'instruction publique, Château, 2001 Neuchâtel.

Neuchâtel, 4 février 1970.

Commissions scolaires.

Note du Comité central

Nous rappelons à nos membres, qu'en vertu d'une décision antérieure du CC, il est recommandé de ne pas faire acte de candidature dans la commune de Travers.

GB.

Jura bernois

Convocation

SEB - Section des Franches-Montagnes

Les membres de la section sont invités à participer au prochain synode qui aura lieu le 21 février, à 9 heures, à l'école secondaire de Saïgnelégier.

Le comité.

Section SEB de Delémont

L'assemblée synodale de la section de Delémont se tiendra le 25 février 1970 à 9 h. 15 à Glovelier.

Société pédagogique jurassienne (SPJ)

Comité central

Séance du 12 janvier 1970 à Moutier

Une séance d'information présidée par M. Henri Reber, président de la Société pédagogique jurassienne s'est tenue le 12 janvier 1970 à Moutier. Elle groupait les présidents des sections jurassiennes et les représentants jurassiens au comité directeur et au comité cantonal SEB. Le secrétaire central, M. Marcel Rychner, a évoqué le problème de la formation continue sur le plan cantonal et a fait part aux dirigeants des sections SEB du Jura de ses craintes et de ses appréhensions en face du projet gouvernemental. Nous nous sommes inspirés essentiellement des déclarations de M. Rychner, pour rédiger l'article de fond qui a paru dans l'« Educateur » N° 3 du 30 janvier 1970.

Considérant qu'il appartient aux enseignants de pourvoir à leur propre perfectionnement, le comité directeur SEB a prévu de soumettre un règlement sur la formation continue lors d'une assemblée extraordinaire des délégués, et préalablement à toutes les sections de la SEB. Une séance prépa-

ratoire groupant le Comité central SPJ et les présidents jurassiens a été fixée au samedi 31 janvier 1970 à Moutier. Elle permettra aux participants de prendre connaissance du projet de règlement prévu pour l'ancien canton afin que le Jura puisse éventuellement y adhérer.

Séance du 20 janvier 1970 à Bienne

Le Comité central SPJ s'est réuni au collège de la Champagne à Bienne le 20 janvier sous la présidence de M. Henri Reber. Un seul objet figurait à l'ordre du jour : la formation continue.

M. André Schwab, instituteur, membre de la commission extraparlamentaire chargée d'élaborer un projet de décret cantonal, avait été invité par le comité pour rapporter sur ce problème qui préoccupe tous les enseignants. Dans un tour d'horizon objectif et complet, notre collègue Schwab orienta le Comité central sur les travaux accomplis jusqu'à ce jour par la commission extraparlamentaire.

Des trois solutions préconisées par le comité directeur, le Comité central opta pour celle qui prévoit l'élaboration d'un règlement particulier pour le Jura avec une commission jurassienne et un propre secrétaire au perfectionnement, déchargé d'une partie de son enseignement.

Fr. E.

**SÉANCE DE TRAVAIL DU 31 JANVIER 1970
A MOUTIER**

Pressé par les délais fixés par le comité directeur SEB, le Comité central SPJ s'est une nouvelle fois réuni à Moutier le 31 janvier dernier en présence des présidents de sections, des membres jurassiens au comité directeur et au comité cantonal et de M. Marcel Rychner, secrétaire central de la SEB, en une séance de travail présidée par notre dévoué

collègue Henri Reber. Le principal objet de la réunion consistait à se prononcer sur le projet de règlement de formation continue qui sera soumis à l'assemblée des délégués SEB du 4 mars prochain. Le comité SPJ recommande aux sections jurassiennes — qui devront toutes tenir leur assemblée synodale avant le 4 mars en vertu de l'accord à donner — d'adhérer au système de perfectionnement prévu pour l'ancien canton, à savoir la désignation d'une commission et la nomination d'un secrétaire. Le 31 janvier, le comité élargi a statué sur les divers articles du règlement. Il a accepté une proposition prévoyant que le secrétaire au perfectionnement est titulaire d'un poste à plein temps. Notre collègue Francis Bourquin a été chargé de rédiger le texte définitif du projet de règlement qui sera soumis aux synodes et publié « in extenso » dans « L'Ecole bernoise ».

La formation continue sur la sellette dans le canton de Berne Y aura-t-il épreuve de force entre la DIP et la SEB ?

Ainsi le comité directeur SEB, sous l'impulsion de son secrétaire central, va proposer le 4 mars prochain aux délégués des enseignants du canton, de créer un organisme de formation continue issu des milieux corporatifs. Ce projet prévoit pour le Jura, la désignation d'une commission et d'un secrétaire occupé à plein temps.

Parallèlement, et conformément à l'article 23bis de la loi sur la formation du corps enseignant, la DIP a nommé une commission extraparlamentaire chargée d'élaborer un projet décret réglant le perfectionnement et son organisation. Le texte principal du projet de décret, qui nous a été remis par le président de la commission extraparlamentaire, prévoit (comme le projet SEB) la désignation pour le Jura d'une commission de formation continue et la nomination d'un directeur du centre de perfectionnement, fonctionnant à plein temps.

Si les positions demeurent inchangées de part et d'autre, on s'achemine ni plus ni moins vers la nomination de deux commissions et de deux responsables à plein temps pour la partie jurassienne du canton. Cette perspective relève de l'utopie et nous souhaitons vivement, pour des raisons d'unité et d'efficacité, qu'il n'en aille pas ainsi.

Alors, il est permis de se demander quelle instance cédera la première. Car pour l'instant, aucun des deux antagonistes en présence n'est prêt à faire de concession à l'autre. Par la voix de son secrétaire permanent, la SEB a brossé un tableau assez sombre de ce qui attend les enseignants, si le décret cantonal est appliqué (voir notre article paru dans l'« Educateur » N° 3 du 30.1.1970). M. Rychner espère entraîner dans son sillage le 4 mars prochain, une majorité d'enseignants, afin de promouvoir une formation continue partant des milieux pédagogiques. La stratégie avouée consiste à prendre de vitesse la commission extraparlamentaire en instituant, avant elle, un organisme de formation continue. On pense ainsi la « court-circuiter » et rendre son travail inopérant. Nous estimons pour notre part que c'est un leurre qui ne tient pas compte de la réalité.

Si nous approuvons sans réserve le principe de voir tous les enseignants se sentir les premiers responsables de leur propre perfectionnement, si nous attachons tous une importance capitale à ce que le système de perfectionnement envisagé découle d'une conception libérale et non contraignante, nous estimons par contre qu'il est inopportun que l'employé prenne le contre-pied de l'employeur avant même que ne soit connu le contenu définitif du décret qu'on déclare inacceptable.

En face de ce problème si important pour notre avenir, nous avons tenu à nous renseigner auprès de la DIP pour savoir si réellement le projet de décret incriminé constituait une menace pour nous tous. Nous devons reconnaître que

le danger de correction n'est pas aussi grand qu'on a bien voulu nous le faire croire. Le simple fait de savoir que la commission jurassienne de formation continue sera composée d'une majorité de nos collègues enseignants est de nature à dissiper bien des inquiétudes, car il est impensable que des enseignants ne tiennent pas compte des désirs et de l'avis d'autres enseignants. Il ne faut certes pas dissimuler la possibilité qu'il y aura d'être invité à suivre des cours rendus obligatoires. Mais avec ou sans décret de formation continue, l'Etat peut, depuis que le peuple a accepté en septembre dernier l'article 23bis cité plus haut, déclarer obligatoires certains cours.

Lors de la séance de travail du 31 janvier à Moutier, nous avons, en même temps que d'autres collègues, émis des réserves quant aux conséquences que pourrait avoir l'application du plan proposé par le comité directeur. Les enseignants jurassiens devront prendre position, avant le 4 mars, lors des assemblées synodales. Il est à espérer que chacun soit informé objectivement afin d'être à même de formuler un jugement en parfaite connaissance de cause.

N'oublions pas qu'en provoquant une épreuve de force entre la DIP et notre corporation, il en résultera inévitablement un malaise qui sera préjudiciable à l'école tout entière.

Fr. E.

P.-S. Nous serions heureux de connaître l'avis d'autres collègues. Délai pour la remise des textes : 18 février. Parution : 27 février.

Dans les Ecoles normales

Porrentruy

Maintien de la classe de raccordement

Nous apprenons que la Direction de l'instruction publique autorise le maintien de la classe de raccordement pour 1970-1971, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions.

Loin d'être une concurrence à l'école secondaire, cette classe est ouverte à de bons élèves de l'école primaire du Jura, qui peuvent y accomplir leur 9^e année de scolarité obligatoire ou une 10^e année d'école. Le recrutement a été élargi à des élèves qui, ayant échoué de peu à l'examen d'admission, persistent dans leur intention d'entrer à l'Ecole normale.

L'entrée se fait, en principe, sans examen, sur la recommandation de l'instituteur — sauf en cas d'un grand nombre d'inscriptions, qui rendrait un choix indispensable. Les élèves de cette classe sont appelés à subir l'examen d'entrée normal. Un sérieux effort leur est demandé, ce qui implique de leur part du caractère et de la volonté. En cas d'échec, ils obtiennent un « certificat de fréquentation » attestant qu'ils ont reçu un enseignement spécial dans diverses disciplines (allemand, mathématiques, physique, etc.). Ainsi, rien n'est perdu.

Instituteurs et institutrices des degrés supérieurs ont à l'occasion d'orienter vers l'enseignement des jeunes gens qu'ils jugent capables de devenir instituteurs. Pour tout renseignement, s'adresser à la direction de l'Ecole normale d'instituteurs, 2900 Porrentruy.

Délai d'inscription : 21 février 1970.

Assemblée générale du 29 novembre 1969 à Porrentruy

Soucieuse d'innover, afin de réveiller ou de renouveler l'intérêt de ses membres, l'AJMG avait fait précéder sa traditionnelle assemblée générale annuelle de fin novembre, d'un cours de mini-trampoline et de barres asymétriques, dans les halles du Tirage, à Porrentruy.

Après que Jean Petignat eut initié les participants aux grisantes sensations de légèreté et d'apesanteur que procure l'élasticité du « mini-tramp », M^{lle} Suzy Otz, toute grâce et souplesse, nous révéla avec aisance les possibilités insoupçonnées offertes par les barres asymétriques. Ces deux engins prennent peu à peu, à n'en pas douter, une place prépondérante dans les programmes modernes d'éducation physique.

Faisant suite au cours de la matinée, l'assemblée générale annuelle de notre association s'ouvre à 14 h. 30, dans les locaux de l'École normale de Porrentruy. Notre président Jean Petignat salue plus particulièrement deux membres d'honneur, M^{lle} Suzanne Gyr et M. Gérard Tschoumy, ainsi que M. H. Girod, inspecteur de gymnastique pour le Jura et M. S. Pérolle, représentant de la Municipalité de Porrentruy. M. Edmond Guéniat, directeur de l'École normale, maître de céans, s'est excusé, appelé en dernière minute à des tâches plus importantes.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 30.11.1968, à Biemme, est accepté sans discussion, avec les remerciements d'usage à notre secrétaire, M^{me} A. M. von Siebenthal.

Dans son rapport d'activité, Jean Petignat relève surtout la nouvelle « formule » de cotisations imposée « démocratiquement » par le comité cantonal. Cette question a déjà fait couler beaucoup d'encre et suscita même une querelle « lin...gus...tique » qui obligea le soussigné à rédiger ses « Considérations sur l'emploi erroné et abusif de l'adverbe « dictatorialement ». Une rétractation publique évita heureusement in extremis un arbitrage de l'Académie française, ce qui aurait constitué une nouvelle et intolérable ingérence de la France dans les affaires intérieures bernoises. En effet, pour un académicien, c'eût été mettre... « l'épée dans le plat ». Et les Quarante contraints... d'intervenir auraient sans doute coupé la route du vert à « l'attaché de presse » de l'AJMG (pressé d'être détaché de sa fonction) qui, paraît-il, aux dires de certains, écrit avec soin des choses pensées à la légère (... et vice versa).

Bref, après l'assemblée cantonale de décembre 1968, où les propositions de nos représentants furent repoussées par le poids de la majorité, M. Fr. Fankhauser, inspecteur de gymnastique, nous suggéra de demander au DIP l'indemnisation de certains de nos cours, comme cela se fait depuis toujours (tiens !... tiens !) pour l'Association cantonale bernoise. Notre requête fut aussitôt acceptée et même reconnue comme un droit (!). En collaboration avec notre collègue H. Girod, inspecteur, un plan fut établi, tant et si bien que ce ne furent pas moins de 12 000 francs qui, en 1969, vinrent ainsi faciliter le perfectionnement volontaire du corps enseignant.

Ce droit (révélé bien tardivement et un peu sous la pression des événements) permet une juste compensation financière, rétablissant l'équilibre de notre budget. Le fait de bénéficier d'un subside, n'aliène en rien, pensons-nous, la liberté de notre association, dont la vie et le développement dépendent avant tout du dynamisme de ses membres qui peuvent eux-mêmes proposer des activités. Une saine et constructive collaboration entre l'inspecteur et le comité, permet de fixer exactement les charges et les prérogatives de chacun pour le plus grand bien de tous nos collègues. Le système de financement inauguré en 1969 subsistera à l'avenir et nous ne pouvons que nous en réjouir. Le perfectionnement de nos membres sera ainsi assuré de façon plus efficace.

Puis, H. Berberat, notre chef technique a l'agréable mission de broser la rétrospective d'une année 1969 bien remplie. Tous les cours prévus au programme se sont déroulés grâce à une participation fournie. Le comité a pu con-

fier l'enseignement de disciplines aussi diverses que le ski, la course d'orientation, les engins, le hockey, la gymnastique rythmique, les barres asymétriques, à des spécialistes choisis parmi nos membres. De plus, tout souci financier nous a été enlevé par l'étroite et fructueuse collaboration qui s'est établie entre notre inspecteur et notre association. Pour les amateurs de statistiques, H. Berberat cite des chiffres prouvant la vitalité de notre groupement. Tous les cours ont compté de 20 à 50 participants. Les moniteurs furent à la hauteur de leur tâche, se dépensant sans réserve pour tenir leurs collègues au courant des dernières nouveautés techniques et méthodologiques. Et l'avenir apparaît serein, la relève étant assurée, puisque plusieurs jeunes instituteurs jurassiens suivent actuellement des cours à Lausanne et Berne, pour l'obtention du brevet fédéral I de maître de gymnastique.

En l'absence de Bruno Saner, principal organisateur responsable du 6^e Championnat scolaire jurassien disputé à Laufon en 1969, H. Berberat renseigne aussi l'assemblée sur le déroulement de cette manifestation. Tout avait été mis en œuvre pour faciliter la tâche des 42 finalistes. Des installations convenables permirent la réalisation de certaines bonnes performances. A Bruno Saner et son équipe, vont les remerciements de notre association, pour le grand travail effectué avec dévouement et précision.

Sur proposition des vérificateurs, décharge des comptes 1969 est donnée à notre caissier O. Borruat. Pour la première fois depuis quelques années, nous n'enregistrons aucune diminution de fortune, nos charges étant allégées par les subsides du DIP, accordés par l'entremise de l'Inspectorat. Le budget 1970 est également accepté sans opposition. Il présente même un reliquat actif.

Quelques admissions ou démissions sont ensuite enregistrées sans autre par l'assemblée. A. M. von Siebenthal, secrétaire, Otto Borruat, caissier, Etienne Taillard, sont réélus au sein du comité pour deux nouvelles années. J.-P. Bessire et P.-A. Schwab, sont reconduits dans leurs fonctions de vérificateurs des comptes.

Notre chef technique esquisse alors le programme d'activité 1970. Nous en avons déjà donné un aperçu dans un précédent article. Nous y reviendrons en détail après la séance de comité du 4 février prochain, qui permettra de fixer définitivement les cours subventionnés organisés en collaboration avec l'Inspectorat.

H. Berberat, notre représentant auprès du comité cantonal rapporte encore sur les contacts qu'il entretient avec cet organisme et notre président nous annonce que, grâce aux démarches de notre collègue X. Frossard, la Maison Heuer-Leonidas a offert le nouveau challenge de notre tournoi de volleyball. Un deuxième challenge, « Le Vase de Soissons », qui sera attribué au vainqueur du tournoi de basket, est en train d'être recollé par le donateur. On se perd encore en conjectures sur l'auteur du bris (c'est du bris...collage), et des problèmes se posent quant à la reconstitution exacte de sa forme. L'hypothèse du vase clos par une vis a été définitivement abandonnée. Les recherches continuent... pour le donateur... et pour la forme.

Finalement, M. Sosthène Pérolle nous apporte le salut de la Municipalité de Porrentruy. Il relève particulièrement qu'aujourd'hui, autorités et corps enseignant sont appelés de plus en plus à collaborer dans la réalisation de nombreux projets sportifs et scolaires. Notre président le remercie et signale encore l'assemblée cantonale prévue pour le 20.12.1969, à Berne. Quelques membres du comité s'y rendront¹.

La séance est levée vers 17 heures.

Roland Montavon, Bellelay.

¹ Cette assemblée a eu lieu. Mais nos représentants se demandent s'il vaut encore vraiment la peine d'y assister. Nous en reparlerons.

Section Bienne - La Neuveville

L'assemblée synodale se tiendra le jeudi 26 février à 17 heures à Bienne. Le lieu exact et l'ordre du jour seront transmis à chaque membre.

Qui possède à double le rapport du congrès ?

Le comité SPJ cherche une vingtaine d'exemplaires du rapport du Congrès 1968 de Moutier, à l'intention de collègues qui ne l'ont pas reçu. Prière d'envoyer les rapports au président SPJ, M. Henri Reber, instituteur, Bienne, Fuchsenried 16.

Centre de rencontre et de cours Le Pâquier

Le résultat du concours d'architecture

Le jury a siégé les 26 et 27 janvier 1970 à Berne et au Pâquier. Il a constaté que tous les cinq projets ont été soumis dans les délais et peuvent être admis. Pour n'être pas conformes à l'ordonnance cantonale (hauteur des bâtiments), deux projets ne peuvent pas recevoir de prix.

Le jury attribue, à l'unanimité, le 1^{er} prix à MM. Boliger-Hönger-Dubach, architectes à Zurich et le 2^e prix à M. Aubry, architecte à Lausanne.

Le jury unanime recommande aux associations d'enseignants de charger l'équipe lauréate de l'exécution du projet. Un rapport détaillé suivra.

Pour la commission d'étude,
le président :
Marcel Rychner, Berne.

Bienne - Gymnase français : nouveau recteur

M. Louis Perret, licencié ès sciences mathématiques de l'Université de Lausanne, actuellement professeur à l'École supérieure de commerce de Neuchâtel, vient d'être nommé nouveau recteur du Gymnase français de Bienne, pour succéder à M. Emile Blanc, docteur ès sciences mathématiques, appelé au poste de directeur adjoint du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation, à Genève. M. Louis Perret entrera en fonctions le 1^{er} avril 1970.

fribourg

Réunions forums pour les Glânois et les Veveysans

En complément de la conférence générale d'automne et de la visite de toutes les classes, M. Armand Maillard, inspecteur des écoles primaires de la Glâne et de la Veveyse, a réuni ses maîtres par groupes et par degrés en séminaires-forums. Elles eurent lieu, en décembre et janvier à Villaz-Saint-Pierre, Massonnens, Siviriez, Prez-vers-Siviriez, Châtel-Saint-Denis, Semsales et Grattavache, réunissant la totalité du corps enseignant.

Le but de ces rencontres était d'une part de permettre à tous les maîtres de faire part de leurs difficultés, de confronter leurs méthodes, de chercher ensemble les solutions les plus judicieuses à certains problèmes épineux, et d'autre part, de permettre à l'inspecteur scolaire lui-même de se renseigner le plus concrètement possible sur les besoins réels des maîtres et des élèves.

Lecture expressive, lecture silencieuse, rédaction, élocution, grammaire, orthographe, mathématiques traditionnelle et moderne, histoire, géographie, sciences naturelles, écriture, dessin, manuels, horaires de classe, recyclage du corps enseignant, fournirent l'occasion de nombreux et fructueux échanges.

D'ores et déjà certains groupes de travail se sont constitués pour poursuivre le dialogue et chercher la vérité.

Un participant.

Section de la Gruyère

Vendredi après-midi, 23 janvier, le corps enseignant se réunissait pour la cinquième fois en conférence mensuelle. L'après-midi est bien rempli : information relative à l'admission à l'école secondaire, présentation de la fiche d'admission, répétition du chœur mixte, groupes de travail, office de requiem à l'intention des parents et membres défunts du CE.

Voici quelques détails.

Ecole secondaire

M. Delley, directeur, attire l'attention sur le fait que des élèves, trop nombreux, éprouvent de sérieuses difficultés en première année déjà, voudraient changer de section, perdent le goût de l'étude.

Il faut éviter, ou du moins diminuer ces faux départs. Les

parents et l'école primaire doivent y contribuer. Des moyens sont mis en action.

1. **Les réunions de parents.** Elles se font par cercles de justice de paix. Animées par l'inspecteur scolaire, les préposés à l'orientation professionnelle et le directeur de l'école secondaire, ces réunions ont eu lieu à Broc, Bulle, La Tour-de-Trême. D'autres suivront dans le courant de février et mars.

2. **La fiche d'admission ou fiche de renseignements.** Elle est présentée par M. Delacombaz, orienteur. Le maître, qui connaît son élève mieux que personne d'autre, a pour tâche de la remplir. Elle renseigne sur :

- le comportement du candidat (en classe, loisirs, sport, à l'égard des maîtres, des camarades) ;
- sur le milieu familial (appui des parents, niveau socio-économique) ;
- sur son développement physique ;
- sur ses aptitudes mentales et son travail scolaire ;
- sur ses résultats scolaires.

La rubrique « Observations » permet de signaler d'éventuelles insuffisances sensorielles ou autres (élocution, dyslexie, etc.), les aptitudes particulières ou les branches faibles. En outre le maître peut y noter la section dans laquelle il verrait cet élève.

Groupes de travail

Le premier réunit les maîtres des premières et deuxième classes. M^{lle} Jacqueline Pugin y donne des indications pratiques pour l'utilisation des nombres en couleurs.

Dans un deuxième groupe, M. Jean-Pierre Corboz, inspecteur, anime un débat sur la rédaction en troisième et quatrième classes.

Enfin, l'information professionnelle dans les classes du secteur de l'enseignement primaire, est le thème que M. Max Ducarroz propose aux responsables des cinquièmes et sixièmes classes.

Idées... Suggestions... Collaboration...

Sous ce titre, on invite tous les maîtres qui ont réalisé un ou plusieurs bricolages dans leur classe, à en apporter un exemplaire pour exposition. On ne s'est pas fait prier. En effet, on a pu admirer un grand nombre de réalisations tout à fait charmantes. Bravo, chers collègues ! J'envie votre savoir-faire.

Bernard Perritaz.

Adieux à M. Raymond Progin, inspecteur scolaire

Messieurs les chefs de service,
Mesdames les inspectrices,
Monsieur et Madame Progin,
Chers amis,

Un auteur ancien a dit que tout événement a deux anses, et qu'il n'est pas sage, pour le porter, de choisir celle qui blesse la main. Raymond, dont l'étymologie saxonne, Ragin-munt, signifie celui qui protège au conseil, était un sage. L'événement que constitue un demi-siècle consacré à l'école de Prez, de Fribourg, de la Sarine, il l'a porté par l'anse la plus favorable. Rien d'étonnant qu'aux agapes de ce soir notre hôte d'honneur se présente non seulement sans blessure, mais encore le plus jeune, le plus alerte et le plus philosophe de nous tous.

Montaigne, philosophe lui aussi, n'a-t-il pas écrit: «L'homme est malmené non pas tant par les événements que, surtout, par ce qu'il en pense». C'est toute une ligne de conduite que Raymond a faite sienne. Les événements n'ont pourtant pas manqué sur sa trame et sa chaîne: les jours roses, les jours gris, la joie et la peine, la détente et le travail. Il n'en reste pas moins vrai que le tissu est non seulement de belle facture, mais d'une parfaite harmonie. Je soulignerais même qu'il est fort chaud: les teintes claires de l'optimisme prédominent. C'est que le regard de Raymond est plein de bonté, de compréhension, de charité, d'un je ne sais quoi qui fait lier et non plier. Toute son activité a été régie par son cœur. Cette philosophie — non pas cardiaque — mais cordiale lui a fait éviter les accrocs, les discordances que risque tout tisserand, les bévues, les impairs, les fautes qui guettent tous les hommes, spécialement ceux à qui sont confiées des responsabilités publiques.

Je me souviens, c'était au mois de mai, il y a de cela vingt ans. Nous nous préparions, à l'Ecole normale, à la Fête cantonale des musiques, avec au répertoire «L'Epi de Blé de Sala» et «La Cigale et la Fourmi» de Gounod. Deux pièces à la fois difficiles et fort belles. Raymond, alors M. Progin, remplaçait l'abbé. J'étais à cette époque très loin de me douter que le talentueux maestro qui se démenait au lutrin allait devenir un jour mon collègue. Ce que je puis affirmer par contre, c'est que mon amour pour les cigales date de ce temps-là. On m'avait tant vanté autrefois, à propos de cette fable de La Fontaine, les qualités de la fourmi, en me cachant ses détestables défauts, que mon jugement n'était point objectif. Je fus prompt à me retourner. Même si dans la vie je suis resté plutôt fourmi, à défaut, il faut le dire de bel organe ou d'élytre, j'apprécie, je loue, j'envie les cigales.

Etre cigale, c'est être évangélique. «Voyez les lis des champs, Salomon dans toute sa gloire n'a pas été vêtu comme l'un d'eux, écoutez les oiseaux du ciel, ils ne moissonnent, ni ne filent et pourtant mon Père céleste les nourrit...»

Etre cigale, c'est avoir confiance. C'est n'écouter ni les blasés, ni les anémiques, ni les coupeurs de cheveux en quatre qui, parce qu'ils sont indigents de rêves et d'illusions, s'acharnent à appauvrir les autres...

Etre cigale, c'est croire à l'éternel été, aux clairs de lune embaumés de romarin, à la vie palpitante des hautes herbes, à la jeunesse et à la puissance rayonnante de l'amour...

Raymond, tu étais notre cigale. En t'écouter grésillonner à nos côtés, de tout ton humour et de tout ton optimisme de Méditerranéen, nous avons oublié souvent que la tramontane hurlait, que les olives étaient noires, que les châtaignes avaient des bogues vertes, que les oursins avaient des pi- quants, pour ne voir que le soleil resplendir dans le ciel bleu et le vin, cachant son alcool, pétiller dans nos verres.

Je lève donc mon verre à la santé de Madame, ton épouse, qui mérite notre reconnaissance particulière pour t'avoir conservé une philosophie si aimable et à votre retraite à tous deux que nous souhaitons aussi heureuse que sage pour ne pas faire mentir ton prénom, Raymond.

A. Maillard.

Pour vos imprimés  une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de **gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées**
- Préparation au **diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Hauterive **ÉCOLE DE**
SECRÉTARIAT ET DE COMMERCE

Rue du Petit-Chêne 11 — 1003 Lausanne
Téléphone (021) 23 23 97

COURS SUPÉRIEUR DE SECRÉTARIAT
en 2 et 3 langues

COURS DE COMMERCE

(préparation à l'entrée en 2^e année à l'Ecole supérieure de commerce et à l'apprentissage commercial administratif, bancaire, etc.)

Th. Allaz, Dr ès sc. com. et écon., Lic. ès sc. pol.

Belet & Cie, magasin de bois, Lausanne

Université 9 — Tél. 22 82 51

Usine Ch. Maillefer — Tél. 32 62 21

EGYPTE

Avion Genève - Le Caire - Assouan et retour.

Pyramides et mosquées — Memphis — Saqqara — Luxor — Thèbes — Karnak — Assouan

Excursion facultative à **Abou-Simbel**

Tout compris : Fr. 1340.—

Une semaine en plus : Abydos — Tell el Amarna — le Fayoum.

depuis Fr. 445.—

— Programme détaillé sur demande —

VOYAGES

Pour l'Art

70, ch. du Devin, 1012 LAUSANNE, tél. (021) 32 23 27

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Etudes pédagogiques de l'enseignement secondaire

Ces études, organisées par la direction générale de l'enseignement secondaire, sont ouvertes aux gradués de l'Université de Genève, aux diplômés d'une école polytechnique suisse, ainsi qu'aux porteurs d'un titre équivalent.

Elles comprennent : une année de formation pédagogique (suppléance de 8 à 10 heures, stage dans les écoles, études théoriques et pratiques) et une année d'application (suppléance dirigée dans les écoles secondaires).

Le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire, nécessaire pour la nomination dans l'enseignement secondaire genevois, est délivré aux candidats qui ont réussi ces études.

La première année, les candidats reçoivent un traitement fixe ; la deuxième année, leur rétribution correspond à la suppléance dont ils sont chargés.

Les inscriptions pour l'année scolaire 1970-1971 doivent parvenir à l'adresse ci-dessous entre le 23 février et le 21 mars 1970.

Pour tout renseignement s'adresser aux

**Etudes pédagogiques de l'enseignement secondaire,
16, chemin du Bouchet, 1211 Genève 19, téléphone 34 81 25.**

Le conseiller d'Etat chargé
du Département de l'instruction publique :
André Chavanne

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J. A.
1820 Montreux 1



Pourquoi abuser...
1 seul comprimé ou poudre

soulage rapidement.

Maux de tête - Névralgies
Refroidissements - Maux de dents
Rhumatismes - Lumbagos
Sciatiques - Règles douloureuses